



Candidatures jusqu'au 6 mai 2020

Fondation AFNIC pour la solidarité numérique : appels à projets 2020

La fondation AFNIC pour la solidarité numérique lance 2 appels à projets pour soutenir des projets d'inclusion, de culture et de médiation numériques. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 6 mai 2020.

La Fondation AFNIC pour la solidarité numérique

La Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique a pour objet le soutien au développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages, par le soutien à des initiatives locales et structurantes de solidarité numérique et à des projets de recherche portant sur le thème de la solidarité numérique.

Source : site de la fondation Afnic : page "Qui sommes nous ?"

Présentation

Pour la cinquième année consécutive, la Fondation Afnic souhaite soutenir celles et ceux qui veulent mettre l'internet et ses usages au service d'une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire.

Elle désire poursuivre le soutien aux projets visant à aider les publics dans leurs démarches d'accès aux droits et développant leur autonomie dans l'utilisation du numérique et encourager le transfert de compétence et la duplication de projets déjà réalisés.

Cette année, la Fondation Afnic a décidé d'ouvrir deux appels à projets distincts :

- **Appel à projets 1 :** Créer une plateforme, un logiciel, une application numérique, animer une communauté, créer un objet connecté, aménager ou ouvrir des lieux, créer du contenu

- pédagogique, animer des ateliers numériques de plus d'un an, proposer un dispositif culturel multimédia... Un projet numérique au service d'une société plus équitable.
- **Appel à projets 2** : Créer et animer des ateliers numériques pour accompagner les personnes éloignées du numérique : projet d'un montant maximal de 10 000 euros pour une durée de 1 an.

Appel à projets 1

Cet appel à projets vise des projets de création de plateforme, de logiciel, d'application numérique, animation de communauté, création d'objet connecté, aménagement ou ouverture de lieux (Fab Lab, espace de coworking, espace public numérique...), création de contenu pédagogique, de dispositif culturel multimédia, mais aussi des projets d'animation d'ateliers numériques non éligibles à l'appel à projets 2... des projets numériques au service d'une société plus équitable pour des publics isolés et vulnérables.

Dépôt de votre candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne, sur le site de la Fondation Afnic. La saisie du formulaire de sélection servira de base pour définir si le projet proposé est éligible à cet appel à projets et qu'il est suffisamment abouti pour être instruit pendant l'été 2020. A cette étape, vous devrez déposer toutes les pièces justificatives : **du 6 mars au 6 mai 2020**.

Instruction

L'instruction du dossier se déroulera sur 3 mois. Un entretien téléphonique sera organisé avec un instructeur qui permettra l'analyse plus détaillée du dossier : du 8 juin au 8 septembre 2020

Choix des lauréats

Votre dossier accompagné du rapport d'instruction sera ensuite transmis au comité de sélection qui sélectionnera les lauréats 2020, fin septembre 2020. Vous serez averti de la décision de s'engager ou non à vos côtés dans un délai d'un mois suivant le comité de sélection, soit au plus tard à la mi-novembre 2020.

Toutes les informations et téléchargement du dossier de candidature sur la page dédiée de l'AAP1 de l'Afnic (nouvel onglet).

Appel à projets 2

Cet appel à projets vise des projets de création et d'animation d'ateliers numériques pour accompagner les personnes éloignées du numérique. Ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros. Pour les projets d'ateliers numériques de plus d'un an et d'un montant total supérieur à 10 000 euros, vous devez candidater à l'appel à projets 1. Cet appel à projets comprend 2 sessions de réception des candidatures. Les candidatures peuvent être déposées au fil de l'eau.

Dépôt de votre candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne, sur le site de la Fondation Afnic. La saisie du formulaire de sélection servira de base pour définir si le projet proposé est éligible à cet appel à

projets. Vous devrez déposer toutes les pièces justificatives avant le 7 avril 2020 pour la première session et avant le 10 juillet 2020 pour la seconde session.

Analyse

L'analyse du dossier se déroule dans les 3 mois qui suivent la date limite de dépôt de la candidature. Il n'y aura pas d'entretien ni possibilité de compléter le dossier déposé.

Choix des lauréats

Le versement des soutiens se déroule dans les 3 mois au plus tard après la date limite de dépôt de la candidature. Vous serez averti par courrier.

Toutes les informations et téléchargement du dossier de candidature sur la page dédiée de l'AAP2 de l'Afnic.

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/fondation-afnic-pour-la-solidarite-numerique-appels-a-projets-2020>